

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 16 mars 2023, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

Etaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, RONDEAU Maël, GROENEWEG Jean-Nicolas, LOURDEL Stéphane, SELSCHOTTER Sylvain, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen.

Excusés : MM. VASIC Goran (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen), CHAUVIN Christophe (pouvoir à M. SELSCHOTTER Sylvain), ROLLIN Pierre (pouvoir à M. MARTIN Armand), Mme LOISEAU Angélique (pouvoir à M. KASSA Wondwossen).

Mme OLANIER avait donné pouvoir à M. RONDEAU, mais est arrivée à 20 h 15.

Secrétaire de séance : M. MARTIN Armand.

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

Monsieur KASSA informe le conseil que la subvention accordée lors du dernier conseil pour un séjour scolaire n'a plus lieu d'être car l'enfant concerné ne part pas.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Après avoir pris connaissance des comptes financiers des associations, les subventions suivantes ont été votées :

APE : 600 € (unanimité)

ALEP (Amicale Loisirs et Partage) : 350 € (unanimité)

Comité des Fêtes : 550 € (unanimité).

Amicale des Anciens Elèves : 0 € (unanimité)

FC St Maurice (Foot) : 600 € (unanimité). M. CHUPAU, Président, n'a pas pris part au vote.

Aidons Lilou à Marcher : 150 € (unanimité)

Pétanque, Loisirs de St Maurice : 0 € (l'association n'a rien demandé)

Pelotes et Chiffons : 400 € (unanimité)

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 € (unanimité)

Tout en vrac : 400 € (majorité, 10 pour, 4 abstentions)

SLC Chatillon : 200 € (unanimité)

MFR Sorigny (1 élève) : 60 € (unanimité)

MFR Ste Geneviève des Bois (3 élèves) : 180 € (unanimité)

Union Nationale des combattants : 100 € (unanimité)

Les Amis du Musée : 150 € (majorité, 9 pour, 5 abstentions)

Soit un total de 4 340 €

VOTE DU TAUX DES TAXES DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et, suite à la délibération du dernier conseil, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Dans un contexte économique particulièrement contraint, notamment pour les communes rurales, les taxes locales représentent une source de recettes importante.

En dehors du produit de ces taxes, des subventions et de quelques revenus locatifs, la commune ne dispose pas de moyens d'améliorer le montant de ses ressources.

En parallèle, une forte augmentation des dépenses est à prévoir.

Le Maire informe également le Conseil que les bases vont subir une augmentation de 7.1 %. De ce fait, la trésorerie préconise de ne pas augmenter les taux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour, 2 contre et 1 abstention), **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2022, soit :

Taxe d'habitation	12 %
Taxe foncière	18 %
Taxe foncière non bâtie	48 %

RÉGIE CANTINE ET GARDERIE – AVIS SUR DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au vol de la sous régie du Charme en mai 2022 (cantine 779.20 €, garderie 44.20 €), le régisseur a demandé une remise gracieuse du déficit constaté auprès de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 pour, 2 abstentions) émet un avis favorable mais demande le remboursement à la commune du Charme.

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Suite à la commission travaux du 9 mars 2023, une nouvelle estimation des travaux a été effectuée par le maître d'œuvre.

Celle-ci s'élève à 175 380.00 €, maîtrise d'œuvre comprise.

Certains membres de la commission travaux ne sont pas d'accord avec cette estimation, largement supérieure à celle qui leur avait été annoncée.

Le conseil municipal décide d'organiser une nouvelle réunion de la commission pour en rediscuter avec le maître d'œuvre.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN

Le Maire informe le conseil municipal qu'un administré souhaiterait acquérir un bois jouxtant sa propriété d'une superficie de 676 m². Il en propose 1000 € et propose de prendre à sa charge les frais de notaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 pour, 6 contre et 1 abstention) ne souhaite pas vendre cette parcelle.

DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE POUR UN RESTAURANT ASSOCIATIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association a été créée. Celle-ci a pour objet : activités culturelles à destination des habitants, séniors et enfants de la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron et notamment ouverture d'un café restaurant associatif dans la commune.

Pour commencer son activité, cette association demande à bénéficier de la salle des Fêtes gracieusement un week-end par mois.

Le conseil municipal décide de reporter ce point ultérieurement, quand le projet sera plus avancé.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil demande à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil la proposition de location du chemin de Tourteville au riverain. Des informations seront demandées au notaire afin d'établir un loyer approprié.

Le Maire informe le conseil que la chorale d'Amilly souhaiterait venir chanter gracieusement à l'église en juin.

Il fait un point sur l'avancement des travaux à l'église. Un supplément de 4 748 € est à prévoir pour le remplacement des gouttières.

Il est informé qu'un chemin rural a été clôturé par un riverain et doit prendre contact avec celui-ci.

La fête de la St Maurice aura lieu dimanche 24 septembre. Le feu d'artifice sera tiré le samedi 23 septembre. Le conseil souhaitant garder le même budget que l'année précédente et l'augmentation étant de 20 %, celui-ci sera réduit.

Prochaine réunion de conseil le jeudi 13 avril 2023 à 20 h.

Réunion commission travaux : mardi 21 mars à 19 h

Réunion commission finances : mardi 4 avril à 19 h

Fin de la séance : 22 H 25

Le Maire ;
Wondwossen KASSA

Le secrétaire ;
Armand MARTIN